

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Les 8 et 9 juin 2011

Salle Kenora / Nipigon / Nipissing
Édifice MacDonald
900, rue Bay
Toronto (Ontario)

Membres

John Wilhelm, président
Warren Kennedy, vice-président
Lynn Ziraldo, ancienne présidente
Tracy Grant
Ruth Jones
Robert Savage
Raoul Romain
Marlene Pike
Marianne Saade
Kim Pearson
Joe Trovato
Janette Seymour
Dr Arlette Lefebvre
Dawn Clelland
David Mason
Christian Mclary
Cheryl Lovell
Catherine Luetke

Membres absents :

Jean-Baptiste Arhanchiague
Susan Blekkenhorst
Bonny Cann

Membres non votants

Susan Capling, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ)
Christine Hughes, ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC)
Jane Cousens, ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) (excusée)
Mary Iannuzziello, ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) (excusée)

Invités/présentateurs

Le sous-ministre Kevin Costante
Deirdre Smith, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
James Moloney, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Bruce Drewett, directeur de projet
David Moore, coordonnateur du projet et des politiques
Hong-Son Duong, Politiques financières
Michelle Braakman, chef d'unité, Apprentissage des jeunes enfants
Jill Worthy, agente d'éducation, Apprentissage des jeunes enfants
Tanya Weber-Kinch (MSEJ)
Jane Cleve (MSEJ)
Carol Latimer (MSSC)

Membres présents du Groupe de référence des Ministres en matière de troubles du spectre autistique

Lynn Ziraldo
Dr Shelia Laredo
Marg Spoelstra
Neil Walker
Susan Menary (par téléconférence)
Dr Elizabeth Starr (par téléconférence)

Bureaux régionaux

Len Godin, Bureau régional de Barrie
Royal Piché, Bureau régional de Toronto
Moira Sinclair, Bureau régional de Toronto

Direction des écoles provinciales

Nancy Sanders, directrice (excusée)

Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Lillian Patry (excusée)

Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté

Barry Finlay, directeur
Anita Bennett, chef d'unité
Julie Williams, chef d'unité
Maureen Cox, agente d'éducation
Venetta Miranda, secrétaire du Conseil
Ramona Omidvar-Khullar (greffière)
Ruth Swan, agente d'éducation
Zheng Xu, agent d'éducation
Christine Riedel, agente d'éducation
Trudy Blugerman, conseillère principale en politiques
Fausto Iannialice, conseiller principal en politiques
Alain Broux, conseiller principal en politiques
Arkadi Toritsyn, conseiller principal en politiques

8 juin 2011 : Début de la réunion à 9 heures

POINT MOT DE BIENVENUE ET D'OUVERTURE John Wilhelm, président

John Wilhelm accueille les membres et souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux membres, Catherine Luetke (Surdité et surdité partielle), Kim Pearson (Anomalies d'ordre physique), Cheryl Lovell (Conseillères et conseillers scolaires) et Dawn Clelland (Cécité et basse vision).

POINT PROPOS DU SOUS-MINISTRE Kevin Costante

Le président du CCMEED John Wilhelm accueille le sous-ministre de l'Éducation et lui présente tous les membres du CCMEED. Le sous-ministre reconnaît l'excellent travail des membres du Conseil et les remercie de leur engagement continu et de leurs conseils. Il accueille les nouveaux membres du CCMEED et remercie le président John Wilhelm d'avoir accepté d'assumer la présidence du Conseil pour un mandat supplémentaire. Il approuve les deux secteurs auxquels le Conseil souhaite accorder la priorité l'an prochain : l'appui à la transition des élèves ayant des besoins particuliers et la santé mentale.

La transition peut s'avérer stressante pour tous les élèves, en particulier pour les élèves ayant des besoins particuliers. Il existe bon nombre de bonnes pratiques et de modèles de transition qui donnent des résultats convaincants dans la collectivité et il est donc important de consolider les acquis. La Note Politique/Programmes (NPP) pour appuyer la transition efficace des élèves ayant des besoins particuliers permettra d'assurer la continuité des programmes et des services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers et favorisera l'amélioration des résultats scolaires et du bien-être des élèves.

De nombreux Ontariens et Ontariennes sont directement ou indirectement aux prises avec des troubles mentaux. Comme 70 % des problèmes de santé mentale et des maladies mentales apparaissent au cours de l'enfance ou de l'adolescence, il est possible d'atteindre ces enfants pendant cette période. Le nouveau financement annoncé dans le budget provincial 2011 pour soutenir les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances axés sur les enfants et les jeunes permettra aux écoles de disposer des outils et ressources nécessaires pour déceler tôt les problèmes de santé mentale et demander une aide supplémentaire, s'il y a lieu. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) dirige la stratégie en collaboration avec 14 autres ministères qui s'intéressent à la maladie mentale. Les ministères de l'Éducation, des Services à l'enfance et à la jeunesse, du Procureur général et de la Santé et des Soins de longue durée jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration de la stratégie.

Le sous-ministre parle également du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, qui sera pleinement opérationnel au plus tard en 2014.

Observations des membres du CCMEED :

- Un membre fait remarquer qu'un problème de santé mentale chez un élève peut s'accompagner d'autres problèmes et que celui-ci ne devrait pas nécessairement être considéré en fonction du caractère exceptionnel de son comportement.
- Il est observé que la formation et un appui sont essentiels à la bonne mise en œuvre de la NPP sur les transitions.
- Dans sa version révisée, le programme Apprentissage parallèle dirigé (APD) peut donner lieu à de nouvelles possibilités aux élèves qui manquent l'école du fait de problèmes de santé mentale.

POINT MISE À JOUR SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

**Barry Finlay, directeur,
Direction des politiques
et des programmes de
l'éducation de l'enfance
en difficulté**

Barry Finlay, directeur, Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté (DPPEED), présente les membres de son personnel présents et fournit une mise à jour concernant les divers travaux en cours dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté.

M. Finlay parle des progrès réalisés dans le domaine de la collaboration avec d'autres ministères afin de maximiser les effets positifs pour les enfants et les jeunes. La santé mentale des enfants et des jeunes reste au centre de l'attention alors même que le ministère de l'Éducation collabore avec ses partenaires ministériels à la mise en œuvre de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le ministère de l'Éducation continuera de privilégier l'éducation, c'est-à-dire de développer la base de connaissances des éducatrices et éducateurs. Une augmentation de l'enveloppe affectée aux services communautaires de santé mentale pour les enfants et les jeunes contribuera au succès de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Les conseils scolaires doivent être dotés des outils et des ressources voulus pour déceler les problèmes de santé mentale.

La DPPEED élabore actuellement le guide *Fondements en communication orale, de la maternelle à la 3^e année*. Ce guide convivial décrira toutes les initiatives du ministère qui appuient l'acquisition des compétences en communication orale, de la maternelle à la 3^e année.

Les tribunaux et les organismes dont les intervenants sont les mêmes et dont les dossiers sont reliés sont désormais regroupés dans le but d'améliorer les services publics. Les Tribunaux de justice sociale de l'Ontario placent les Tribunaux de l'enfance en difficulté (anglais et français) sous la gouvernance du ministère du Procureur général. L'initiative de regroupement favorise l'optimisation des ressources grâce à la coopération entre les organismes et renforce la cohérence des pratiques, des procédures et des décisions des tribunaux.

POINT LIGNES DIRECTRICES : SURDITÉ ET SURDITÉ PARTIELLE, CÉCITÉ ET BASSE VISION, DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

**Anita Bennett
Ruth Swan**

Les présentatrices donnent un aperçu général des *Lignes directrices sur les programmes et les services concernant les élèves sourds ou malentendants* et des *Lignes directrices sur les programmes et services concernant les élèves aveugles ou ayant une basse vision*. Les Lignes directrices décrivent les pratiques efficaces que les conseils scolaires devraient suivre pour offrir du soutien et des services à ces élèves. La publication de ces documents sous forme électronique est prévue en 2011.

Le ministère de l'Éducation envisage d'élaborer des lignes directrices relatives aux difficultés d'apprentissage, incluant un examen de la NPP 8. Le CCMEED participera à ces travaux à mesure de leur exécution.

Discussion des membres du CCMEED :

- Ces Lignes directrices devraient inclure tous les filières possibles à la sortie de l'école secondaire, qui comprennent l'éducation postsecondaire, sans toutefois s'y limiter.
- Dans les Lignes directrices, l'engagement de la famille et de la collectivité devrait occuper une place prioritaire. Il ne faut pas s'en tenir à prôner l'engagement des « parents », car on ne tient pas compte

alors de la diversité des structures familiales en Ontario. En outre, la voix des élèves doit être entendue et respectée.

POINT	RAPPORT SUR LA COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ	Tous
	Partie 1	

Le président invite les membres à mettre en avant les exemples de réussite et les difficultés ainsi que les solutions possibles qui sont ressorties de leurs consultations les plus récentes avec leur secteur :

Ancienne présidente (Lynn Ziraldo)

- Un tableau intitulé *Understanding Learning Disabilities – How Processing Affects Learning* publié par le York Region District School Board est présenté. Ce tableau est destiné à servir de point de départ pour réfléchir au programme, à le planifier et à en soutenir les activités en fonction de l'évaluation des atouts et/ou des besoins de l'élève.
- Certains collèges d'études postsecondaires de l'Ontario ont annulé leurs programmes professionnels. Ces programmes sont extrêmement utiles aux élèves ayant des besoins particuliers.

Directrices et directeurs d'école (Marlene Pike)

- L'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves (ILSE) vise à développer les aptitudes au leadership dans les conseils scolaires et les organismes communautaires et entre eux afin d'établir ou de renforcer des partenariats locaux et de mieux répondre aux besoins des élèves grâce à une planification, une coordination et un aiguillage concertés. Elle vise à aider les conseils scolaires et les organismes communautaires à répondre en temps utile et efficacement aux besoins non scolaires des élèves. Concernant les pratiques couronnées de succès, l'un des coordonnateurs de l'ILSE met de l'avant le message suivant : *reconnaître* les signes/symptômes, *écouter* les élèves qui essaient de communiquer ce qu'ils vivent, *parler* ensuite à ceux qui sont mieux outillés pour faire face à des troubles mentaux et sont en contact avec des services, puis *agir* pour offrir des mesures d'adaptation/modifications, le cas échéant, et enfin, *utiliser* les ressources disponibles.
- Lorsque les parents d'élèves ayant des problèmes de santé mentale ne collaborent pas avec les conseils scolaires et les prestataires de services, il est difficile de répondre aux besoins de ces élèves.

Orthophonistes (Ruth Jones)

- La transition d'un service d'orthophonie à l'école se passe bien et la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein l'ont encore améliorée. Il y a des défis à relever en raison de lacunes au niveau des services. De plus, il arrive que des enfants inscrits sur une liste d'attente dépassent l'âge voulu avant même qu'on ait eu le temps de les voir. Quand ces enfants se présentent dans une nouvelle classe, leur enseignante ou enseignant doit s'être déjà familiarisé(e) avec la technologie d'assistance qu'ils utilisent.
- Tous les acteurs impliqués dans l'éducation d'enfants ayant des troubles de la parole et du langage doivent mieux comprendre les liens entre santé mentale et langage.

Cécité et basse vision (Dawn Clelland)

- Certains enfants sont diagnostiqués à tort comme ayant des difficultés d'apprentissage, alors qu'en fait ils voient mal. Une fois que ces enfants portent des lentilles bifocales, leurs résultats scolaires s'améliorent nettement et tous leurs problèmes d'apprentissage se rectifient.
- Pendant l'été, les enfants qui font leurs lectures en braille ou en gros caractères ne disposent pas des ressources et du soutien voulus pour les aider à rattraper le retard qu'ils ont pu prendre.

Anomalies multiples (Tracy Grant)

- Le Thames Valley District School Board a publié *Understand Me: A Strategic Plan for Improving Mental Health and Supporting Students with Mental Health Problems in the Thames Valley District School Board: 2010-2015*. Le résumé propose un plan comprenant les prochaines mesures à

prendre pour établir des groupes de travail qui se pencheront sur sept domaines de priorité stratégique.

- Les enfants qui ont de multiples anomalies pâtissent d'un manque de programmes et de mesures d'assistance. Pour que ces enfants grandissent et se développent sainement, mais aussi pour aider les parents qui travaillent, il faut des programmes à plein temps.

POINT	SANTÉ MENTALE
--------------	----------------------

Maureen Cox Trudy Blugerman
--

Présentation des faits saillants de la recherche sur les liens entre santé mentale et rendement des élèves. La recherche montre, entre autres, que chez les jeunes qui ont des troubles mentaux ou des problèmes de toxicomanie, le taux d'absentéisme scolaire et d'abandon est élevé. Il est admis que, si les éducatrices et éducateurs n'offrent pas de services directs de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ne sont pas à même de diagnostiquer les enfants ayant des besoins de santé mentale ou des besoins relatifs à une dépendance, ils sont, en revanche, très bien placés pour repérer ceux qui les inquiètent et les aider ainsi que leur famille en les aiguillant vers des organismes de services communautaires. La DPPEED fait le point sur les travaux en cours sur la santé mentale, notamment l'initiative Partenaires pour la santé mentale des enfants et des jeunes, l'Initiative de leadership en matière de soutien aux élèves et les Fondements d'une école saine.

Un aperçu de la récente annonce du gouvernement provincial à propos de la santé mentale et des dépendances est donné. La stratégie sera axée au départ sur les enfants et les jeunes afin de :

- se concentrer sur le renforcement des services visant les enfants et les jeunes;
- créer un système plus intégré et réactif;
- renforcer la sensibilisation et les capacités dans le système d'éducation pour aider les élèves et les familles.

Discussion des membres du CCMEED :

- Les liens qui unissent la santé mentale et d'autres anomalies font l'objet d'un manque de ressources et de renforcement des capacités. Il faut que les programmes et les services soient disponibles de manière globale.
- Il faut éliminer la stigmatisation associée aux maladies mentales. Afin de sortir la maladie mentale et les dépendances de leur huis clos habituel, les parents, pour comprendre les mythes et les conceptions erronées concernant la santé mentale, doivent être des participants à part entière et informés.
- Il est indispensable d'examiner les obstacles existant actuellement et d'étudier les possibilités de travailler en plus étroite collaboration pour répondre aux besoins de ces jeunes.
- Il peut y avoir des cas où les parents de jeunes ayant des problèmes de santé mentale peuvent jouer un rôle sur la capacité ou la volonté de ces derniers à chercher du soutien.
- La stratégie devrait encourager l'utilisation des technologies de l'information. Les enfants et les jeunes ont recours aux applications informatiques d'une multitude de façons. En entrant en contact avec ces enfants, selon leurs propres conditions, il est alors possible de leur offrir l'aide et les services dont ils ont besoin et, par conséquent, de les responsabiliser.

POINT	MISE À JOUR SUR LA NOTE POLITIQUE/PROGRAMMES (NPP) SUR LES TRANSITIONS
--------------	---

Anita Bennett Fausto Iannallice
--

La NPP visant à appuyer la transition efficace des élèves ayant des besoins particuliers fournit une orientation aux conseils scolaires quant à l'élaboration des plans de transition des élèves. La mise en œuvre des exigences énoncées dans la NPP garantira la continuité des programmes pour les élèves ayant des anomalies, y compris les élèves identifiés comme étant doués. La mise en œuvre de la NPP se fera en septembre 2012, ce qui donnera un an aux conseils scolaires pour la planifier et s'y préparer.

Il est précisé que la NPP sur les transitions est une exigence au niveau du système qui s'applique à toutes les anomalies. Le ministère de l'Éducation reconnaît que des travaux sur les transitions sont en cours et qu'ils ciblent spécifiquement les jeunes présentant une déficience intellectuelle, y compris le projet Jeunes en transition et les travaux accomplis conjointement par le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ).

Discussion des membres du CCMEED :

- La NPP indique que, lorsqu'il n'existe pas, au libre choix du conseil scolaire, de plan d'enseignement individualisé, un plan de transition peut être élaboré. Les membres du CCMEED expriment des craintes à ce sujet, car faute de plan d'enseignement individualisé (PEI), un plan de transition pourrait dans certains cas ne pas se concrétiser.
- La NPP précise que, si un élève n'a pas besoin d'appuis particuliers pour faciliter sa transition, le plan de transition devrait indiquer qu'aucun appui supplémentaire n'est utile pour le moment et que les besoins à cet égard seront régulièrement réévalués. Les membres du CCMEED craignent que les conseils scolaires choisissent cette option pour contourner le problème que représente le manque de programmes et de ressources offerts aux élèves ayant des anomalies particulières.

POINT	MISE À JOUR D'AUTRES MINISTÈRES	Susan Capling, MSEJ Carol Latimer, MSSC
--------------	--	--

Le CCMEED a entendu une présentation conjointe du ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) sur l'élaboration d'un cadre à l'appui de la planification de la transition des jeunes présentant une déficience intellectuelle. Le cadre comprend des orientations politiques qui s'accompagnent de plans de la transition qui ont fait leurs preuves et de pratiques exemplaires. Le cadre prévoit également que chaque bureau régional du MSEJ/MSSC dirigera la rédaction de protocoles régionaux sur la planification de la transition qui officialiseront les rôles et responsabilités en matière de planification des prestataires locaux de services et d'autres partenaires communautaires, y compris les conseils scolaires. Des protocoles régionaux sur la planification de la transition seront élaborés dans toutes les régions, conformément au cadre. Un cadre provincial s'accompagnant de protocoles régionaux répondra aux besoins unique de chaque région, tout en assurant une certaine cohérence dans toute la province.

Le MSSC note qu'à partir du 1^{er} juillet 2011, neuf nouveaux organismes régionaux des Services de l'Ontario pour les personnes présentant une déficience intellectuelle (SOPDI) deviendront les principaux points de contact pour obtenir des renseignements sur les services et soutiens destinés aux adultes présentant une déficience intellectuelle, que financent le ministère, et un accès à guichet unique pour présenter une demande de services et de soutiens financés par le ministère, en vertu de la nouvelle *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle*. Dans chacune des neuf (9) régions géographiques du ministère en Ontario, un organisme des SOPDI deviendra le point d'accès unique, et les habitants de toute la région, quel que soit leur lieu de résidence, pourront y avoir accès.

En vertu de la nouvelle Loi, ces nouveaux organismes régionaux des SOPDI seront responsables d'assister les personnes présentant une déficience intellectuelle pendant tout le processus de demande de services et de soutiens qui sont financés par le ministère.

Il incombe à chaque organisme régional des Services de l'Ontario pour les personnes présentant une déficience intellectuelle (SOPDI) de :

- donner des renseignements sur les services et soutiens disponibles;
- confirmer leur admissibilité aux personnes présentant une déficience intellectuelle qui font pour la première fois une demande de services et de soutiens financés par le ministère;

- compléter le nouveau dossier de demande pour évaluer les besoins en matière de services et soutiens de chaque auteur de demande;
- de mettre en contact les personnes admissibles et prioritaires aux services et soutiens disponibles.

On trouve la liste des neuf nouveaux organismes régionaux des Services de l'Ontario pour les personnes présentant une déficience intellectuelle sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.ontario.ca/community.

Discussion des membres du CCMEED :

- Le nombre de plans de transition nécessaires préoccupe les membres du CCMEED.
- Les membres du CCMEED demandent à pouvoir examiner le projet de cadre.
- Les besoins en matière de littératie financière des élèves et des familles doivent être pris en compte.

POINT	PROJET JEUNES EN TRANSITION	Bruce Drewett, directeur du projet David Moore, coordonnateur de la politique et du projet
--------------	------------------------------------	---

Le projet Jeunes en transition vise à recenser et à référencier les pratiques exemplaires, celles-là même qui donnent des résultats concluants pour préparer les jeunes présentant une déficience intellectuelle à opérer le passage à une vie digne et pleine de sens dans le monde adulte. Le projet repérera des pratiques exemplaires en matière de planification de la transition et de préparation qui permettront d'établir des références liées à trois points de chute essentiels : éducation et formation postsecondaires, emploi indépendant ou compétitif et vie communautaire. Le projet élaborera des ressources favorisant :

- une plus grande cohérence de la planification,
- une planification davantage axée sur la personne et sur la participation de la famille,
- une clarification des attentes en matière de planification de la transition des conseils scolaires et des organismes sociaux ainsi que de leurs responsabilités en termes de résultats,
- un assortiment plus large de débouchés pour les jeunes présentant une déficience intellectuelle, l'accent étant mis sur leur indépendance économique et leur inclusion sociale,
- une appropriation des collectivités et une aptitude accrue à fournir des emplois, des programmes d'enseignement et de formation postsecondaires et des possibilités de vivre en société.

Parmi les résultats clés attendus dans le cadre de ce projet, on citera l'élaboration de trois à cinq pratiques exemplaires référencées :

- planification (processus et méthodes de planification axée sur la personne et sur la participation de la famille; une plus grande cohérence dans la planification);
- préparation (meilleures conditions de préparation, comme apprentissage expérimental / expérience professionnelle et reconnaissance plus systématique des compétences acquises).

Pour chaque pratique référencée, on inclura une norme, des indicateurs de qualité, les documents cités et un résumé des pratiques éprouvées pour montrer comment atteindre le niveau souhaité. Un plan d'action, qui comprendra une stratégie de transfert de connaissances et de mobilisation, visera à favoriser la concrétisation des pratiques référencées. Un modèle de communauté de pratiques sera utilisé, lequel comprendra un jour une stratégie permettant aux collectivités d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre. Un groupe de référence est en cours de formation pour obtenir l'apport et les conseils d'experts extérieurs dans le cadre de ce projet, y compris une validation objective des produits élaborés par l'équipe du projet et des suggestions quant aux documents à étudier.

Discussion des membres du CCMEED :

- Au Québec, les frais de la prise en compte des besoins des personnes handicapées ne sont pas questionnés puisqu'ils sont compensés.

- L'importance de travailler en collaboration avec les ministères pour éviter que le dédoublement des ressources est réitérée.

POINT	SÉANCES DES GROUPES DE TRAVAIL	Tous
--------------	---------------------------------------	-------------

Transitions : Ce groupe de travail rédige une résolution de soutien au cadre du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse sur la planification de la transition pour les jeunes présentant une déficience intellectuelle. Les membres du CCMEED adoptent la résolution lors de la deuxième journée de leur réunion (voir l'Annexe A).

Santé mentale : Ce groupe de travail discute des ressources dont disposent actuellement les éducatrices et éducateurs pour traiter cette question. La Stratégie de santé mentale ne doit pas faire double emploi avec les efforts déjà déployés.

8 juin 2011 : Début de la réunion à 9 heures

POINT	GROUPE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE TSA – RAPPORT SUR LA NPP 140	Julie Williams
--------------	---	-----------------------

La présentation vise à donner un aperçu des progrès accomplis par le ministère de l'Éducation dans l'application des recommandations du Groupe ministériel de référence en matière de troubles du spectre autistique (TSA) et de faire le point sur la mise en œuvre à l'échelle de la province du modèle *Connexions pour les élèves*.

La ministre de l'Éducation et la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) ont créé le Groupe ministériel de référence en matière du TSA pour que celui-ci leur donne des conseils concernant des pratiques éducatives efficaces fondées sur des éléments probants afin de répondre à la diversité des besoins des élèves autistes. Le Groupe ministériel de référence en matière du TSA a rendu son rapport final en 2007. Le ministère de l'Éducation a pris des mesures pour donner effet à la majorité des recommandations (31 sur 34) du Groupe de référence et continue d'aller plus loin dans leur mise en œuvre, notamment en travaillant avec le MSEJ pour soutenir de bons modèles de prestation concertée des services (première et deuxième phase des CSDM : *Connexions pour les élèves*).

Le modèle *Connexions pour les élèves* s'articule autour d'équipes de transition multidisciplinaires, centrées sur les élèves et œuvrant dans les écoles. Ces équipes sont formées environ six mois avant qu'un enfant ne fasse la transition des services d'Intervention comportementale intensive (ICI) fournis dans le cadre du Programme d'intervention en autisme (PIA), financé par le MSEJ, à des méthodes d'analyse appliquée du comportement (ACA) en milieu scolaire. Les équipes de transition se composent des personnes suivantes : directrice ou directeur d'école ou personne désignée (chef d'équipe), parent(s)/tutrice(s) ou tuteur(s), membre(s) du personnel enseignant, consultant(e) du Programme de soutien en milieu scolaire et une personne du conseil scolaire compétente en analyse comportementale appliquée ACA. Ces équipes peuvent également compter sur d'autres spécialistes multidisciplinaires, selon les besoins de l'élève.

Depuis mars 2010, les équipes de transition de *Connexions pour les élèves* sont présentes dans les 72 conseils scolaires financés par les fonds publics pour aider les enfants qui sont prêts à quitter les services d'ICI offerts par le PIA et qui débutent ou poursuivent leurs études dans des écoles financées par les fonds publics. En 2009-2010, le modèle *Connexions pour les élèves* a été mis en œuvre par tous les fournisseurs du Programme d'intervention en autisme (PIA) et 16 conseils scolaires. Les outils et les ressources élaborés par les 16 conseils scolaires /partenaires du PIA ont été mis à la disposition du public par l'intermédiaire d'Internet à <http://www.ontariodirectors.ca/ASD/asd-french.html>. Au

31 décembre 2010, 878 enfants et jeunes de la province avaient reçu un soutien dans le cadre du modèle *Connexions pour les élèves* (données du MSEJ).

En 2007, le ministère de l'Éducation a publié la NPP 140, dans laquelle il était demandé aux conseils scolaires d'utiliser les méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) avec les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA), conformément au plan d'enseignement individualisé des élèves. Conformément à la NPP 140, le ministère de l'Éducation a élaboré et mis en œuvre un processus annuel pour surveiller comment les conseils scolaires réalisent la mise en œuvre des méthodes d'ACA.

À la réunion du CCMEED de juin 2011, les résultats de l'enquête de 2011 sont communiqués aux membres du Conseil et aux membres de l'ancien Groupe ministériel de référence en matière de troubles du spectre autistique. Les résultats de l'enquête peuvent servir aux conseils scolaires et au ministère de l'Éducation à déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et à mieux cibler les possibilités et les initiatives de formation et de perfectionnement professionnel.

Discussion des membres du CCMEED :

Les membres du CCMEED et ceux du Groupe de référence en matière de TSA demandent au ministère de l'Éducation de réfléchir aux points suivants :

- modification du format de l'enquête pour qu'un conseil scolaire ait la possibilité d'indiquer qu'il n'entreprend « Jamais » l'activité;
- les familles aimeraient être incluses dans ce type d'enquête;
- les parents et les membres de la famille des enfants autistes pourraient-ils avoir accès à l'enquête?
- faut-il que les conseils scolaires reçoivent une formation supplémentaire pour s'assurer qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace des principes qui sous-tendent l'analyse comportementale appliquée (ACA)?
- les étudiantes et étudiants maîtres reçoivent-ils une formation suffisante sur le TSA?
- utilisation de l'analyse fonctionnelle du comportement;
- transitions vers des programmes secondaires et à la sortie;
- un renforcement de la formation sur l'analyse appliquée du comportement et une formation d'un niveau plus élevé sont essentielles, en particulier pour les aides-enseignantes et aides-enseignants;
- problèmes concernant les élèves atteints du TSA qui ont également des problèmes de santé mentale;
- moyens de faire participer les élèves atteints du TSA afin qu'elles et ils puissent faire entendre leur voix.

Les membres du CCMEED adressent leurs félicitations à l'équipe interministérielle chargée du modèle *Connexions pour les élèves* pour le succès que celui-ci a remporté et les conséquences qu'il a eues pour les enfants et les familles.

POINT	DIRECTIVES ET EXIGENCES DU CCMEED	Hong-Son Duong
--------------	--	-----------------------

Présentation générale des principales directives sur les responsabilités et les exigences des ministères et organismes. La principale directive, la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes* (2010), inclut le cadre de redevabilité s'appliquant à tous les organismes. Le CCMEED est considéré comme un organe consultatif, car sa fonction principale est de conseiller la ministre de l'Éducation. Les points clés de la discussion sont les suivants :

- un protocole d'entente entre le CCMEED et la ministre de l'Éducation doit être rédigé. Il s'agit d'une condition de tous les organismes;
- tout conflit d'intérêts potentiel doit être signalé à John Wilhelm, président du CCMEED et responsable de l'éthique. Ainsi, les membres du CCMEED ne doivent ni s'appuyer sur leur nomination pour en retirer des avantages personnels ou en faire profiter des membres de leur famille, ni divulguer ni utiliser des informations confidentielles à leur propre profit.

- On rappelle aux membres du CCMEED la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, qui souligne l'importance de dépenser l'argent des contribuables de façon prudente.

POINT	PROTOCOLE D'ENTENTE (PE) DU CCMEED	Alain Broux
--------------	---	--------------------

La DPPEED présente les principaux éléments du nouveau protocole d'entente (PE) entre le CCMEED et le ministère de l'Éducation. Le PE constitue l'une des exigences en matière de redevabilité pour tous les organismes gouvernementaux. Une fois approuvé, il remplacera le mandat actuel.

Discussion des membres du CCMEED :

- Les demandes d'emplois dans des organismes, conseils et commissions de la province n'exigent plus que les candidates et candidats indiquent le poste précis auquel ils postulent. On fait correspondre les compétences et qualifications des candidats aux postes vacants.

POINT	L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ EN ONTARIO DE LA MATERNELLE À LA 12^E ANNÉE	Anita Bennett Ruth Swan
--------------	---	------------------------------------

La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté élabore actuellement un guide intitulé *L'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année* (titre provisoire). Il s'agit d'une révision du *Guide pour les éducatrices et les éducateurs* regroupant les informations provenant des documents suivants :

- *Normes concernant les plans de l'enfance en difficulté des conseils scolaires, 2000*
- *Plan d'enseignement individualisé - Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre, 2000*
- *Guide sur la planification de la transition, 2002*
- *Éducation de l'enfance en difficulté, Guide pour les éducatrices et les éducateurs, 2001*
- *Plan d'enseignement individualisé (PEI), Guide 2004*

Il est précisé que le Guide sera un document donnant des informations de nature générale sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Le ministère de l'Éducation continuera d'élaborer des lignes directrices et des documents spécialisés, axés sur des domaines spécifiques dans lesquels des besoins se font sentir. Une fois que la version préliminaire du Guide sera disponible, le ministère de l'Éducation lancera des consultations ciblées. Il prévoit pour le moment publier la publication électronique du Guide à l'automne 2011.

Discussion des membres du CCMEED :

- Il faudrait publier des versions abrégées du Guide, selon le groupe ciblé. Les parents ont besoin d'un document global unique, complet mais de lecture facile.
- Un document qui fournit les mêmes informations à tout le monde, y compris aux parents, serait très utile.
- La mise à la disposition de copies imprimées du Guide pour les conseils scolaires a reçu un soutien massif.
- L'engagement des parents et l'opinion des élèves devraient être inclus dans le document.

POINT	MISE À JOUR SUR L'APPRENTISSAGE DES JEUNES ENFANTS	Maureen Cox Jill Worthy Michelle Braakman Christine Riedel
--------------	---	---

Une démonstration des outils et ressources disponibles sur le site du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/kindergarten/> est faite aux membres du CCMEED. D'ici à 2014, toutes les écoles élémentaires offriront le programme de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein; à l'heure actuelle, 15 % des enfants en âge de fréquenter la maternelle et le jardin d'enfants sont inscrits au programme à temps plein.

La Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté a été invitée à assister au printemps dernier aux séances régionales de formation sur la mise en œuvre du *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants* et du *Programme de jour prolongé* (versions provisoires) de la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation. Les séances d'une journée ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités.

La première journée a été essentiellement consacrée au renforcement des capacités de direction dans le personnel administratif et scolaire. Les leaders de la première et deuxième année y étaient invités. Pour la deuxième et troisième journée, les conseils scolaires étaient invités à envoyer une équipe se composant d'enseignantes et enseignants du jardin d'enfants, d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'enseignantes et enseignants de 1^{ère} année. Les leaders de la première journée étaient conviés à rester pour animer les séances restantes.

Les documents sur le *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants* et sur le *Programme de jour prolongé* resteront à l'état d'ébauche pendant l'année 2011-2012. Des consultations auront lieu, l'objectif étant de finaliser les deux documents d'ici au printemps 2012. Des ressources sont en cours d'élaboration, y compris des vidéos à l'appui des messages clés du document et des séances de formation.

Discussion des membres du CCMEED :

- Le ministère de la Formation, des Collèges et Universités doit faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance pour répondre aux demandes du programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.
- Pendant la mise en œuvre du programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, les enfants ayant des anomalies continueront de bénéficier de tous les appuis offerts auparavant.

POINT	RAPPORT SUR LA COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ	Tous
	Partie 2	

Personnel médical (Dr Arlette Lefebvre)

Afin de recevoir des programmes éducatifs à l'hôpital des enfants malades, les enfants doivent officiellement quitter l'école qu'ils fréquentaient, ce qui n'est pas utile et les empêche de vivre une expérience scolaire homogène.

- L'utilisation des téléphones portables en classe inquiète les pédiatres.

Douance (David Mason)

- Certains conseils scolaires ne disposent que de peu de ressources, voir d'aucunes, pour les enfants surdoués. Un portail électronique serait un moyen rentable de relier tous les enfants surdoués, y compris les francophones et les Autochtones, aux outils et aux ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Enseignantes et enseignants, communauté francophone (Raoul Romain)

- Les enfants qui habitent dans le Nord et les enfants francophones attendent longtemps avant que leur évaluation psychologique soit terminée.
- Il conviendrait de réfléchir à la façon d'enseigner aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

Travailleuses et travailleurs sociaux (Marianne Saade)

- Il est indispensable d'adopter une approche de collaboration pour répondre aux besoins en santé mentale des enfants et des jeunes. De nombreux enfants éprouvant des problèmes de santé mentale ne prennent pas contact avec des organismes communautaires locaux qui pourraient leur offrir des services de soutien. Les éducatrices et les éducateurs sont bien placés pour jouer un rôle de coordination et exercer une influence à cet égard.

Élèves et jeunes (Christian McLary)

- Le ministère de l'Éducation doit mieux exploiter le pouvoir des technologies de l'information. Si un programme, une politique ou une ressource se trouve sur You Tube, Facebook et d'autres médias sociaux, les enfants et les jeunes y réagiront et y prêteront attention. La technologie est un bon moyen d'établir un contact avec les élèves.

Trouble émotionnel, trouble comportemental (Robert Savage)

- Les transitions et la santé mentale sont les deux grands sujets d'inquiétude des éducatrices et éducateurs. Le temps d'attente avant de recevoir la documentation nécessaire pour répondre aux besoins des élèves les préoccupe également.
- Il est aussi important d'examiner les programmes de formation initiale pour le nouveau personnel enseignant afin de s'assurer que celui-ci reçoit la formation voulue.

Vice-président du Conseil/agentes et agents de supervision (Warren Kennedy)

- La stratégie décennale sur la santé mentale comblera nombre des lacunes actuelles en matière de prestation de services. La stratégie fournira en outre aux éducatrices et éducateurs les outils et les ressources dont ils ont besoin pour aborder efficacement cette question.
- Le processus du Plan d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves (PACSRE) compte désormais un volet sur l'éducation de l'enfance en difficulté. C'est une étape essentielle concernant le rendement des élèves ayant des besoins particuliers.

POINT	EXAMEN PAR L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES COURS MENANT À UNE QUALIFICATION ADDITIONNELLE (QA)	Deirdre Smith James Moloney Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
--------------	---	---

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) a dressé un aperçu de ses projets de révision de l'Annexe D : Lignes directrices du cours menant à la qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, Première partie, Deuxième partie et Spécialisation. L'examen des lignes directrices se fera en trois étapes :

- Étape 1 – Consultation et collecte de données
- Étape 2 – Formation de l'équipe de rédaction provinciale et élaboration des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle
- Étape 3 – Élaboration finale des lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle

L'OEEO en est à la première étape du processus. Les conseils scolaires, praticiennes et praticiens et autres parties concernées ont eu la possibilité aux tout premiers stades d'apporter leur contribution au document. Afin d'obtenir le maximum de commentaires possibles, l'OEEO a eu recours à divers moyens, dont des conversations ciblées avec un éventail de groupes et le lancement, récemment, d'une enquête

pour cerner les connaissances, les habiletés et les pratiques essentielles que les cours menant à une qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté doivent comporter. Cette enquête est ouverte au public.

Les membres du CCMEED sont encouragés à présenter par écrit leurs observations à l'OEEEO.

Discussion :

- Les cours menant à une QA pour enseigner aux élèves atteints de cécité et d'une basse vision doivent être reformatés, de façon que chaque cours repose sur le suivant, et mette davantage l'accent sur la basse vision.
- Dans la nouvelle Annexe D : Lignes directrices du cours menant à la qualification additionnelle (QA) en éducation de l'enfance en difficulté, il n'y a pas de cours consacré aux troubles du développement.
- Le ministère de l'Éducation s'est engagé à créer une stratégie sur la santé mentale. Par conséquent, l'Annexe C devrait permettre aux éducatrices et éducateurs d'obtenir une QA portant directement sur la santé mentale.
- À l'heure actuelle, les cours menant à une QA sont révisés tous les sept ans. Comme l'éducation de l'enfance en difficulté est en constante évolution et que les cours menant à une QA sont rapidement inadapés, il faudrait les réviser tous les ans.

POINT	L'APPRENTISSAGE POUR TOUS : DE LA MATERNELLE À LA 12^e ANNÉE	Julie Williams Zheng Xu
--------------	---	------------------------------------

La DPPEED dirige actuellement l'élaboration du projet de guide intitulé *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année*, qui s'inspire des principes directeurs énoncés dans le document *L'éducation pour tous - Rapport de la Table ronde des experts pour l'enseignement en matière de littératie et de numératie pour les élèves ayant des besoins particuliers de la maternelle à la 6^e année*. Ce guide se veut un cadre d'intégration pour l'évaluation et l'enseignement à l'appui de l'apprentissage de tous les élèves. On prévoit afficher à l'automne 2011 le projet de guide *L'apprentissage pour tous, de la maternelle à la 12^e année* sur le site Web du ministère de l'Éducation. Une vidéo de la région de London est visionnée pour montrer comment les conseils scolaires ont adhéré aux notions de *L'apprentissage pour tous*.

Discussion :

- Ce sera une ressource précieuse pour les parents, en particulier pour les parents nouvellement arrivés.

POINT	MISE À JOUR SUR LES CCED ET RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE	Julie Williams Fausto Iannialice Christine Riedel
--------------	---	--

À l'automne 2009, le CCMEED a fait des recommandations au ministère de l'Éducation à propos du renforcement de la capacité des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED). Le CCMEED a proposé que le ministère de l'Éducation augmente la capacité des conseils scolaires pour qu'ils puissent aider les membres des CCED en :

- améliorant les processus de communication de façon que les CCED aient accès à des informations actualisées;
- élaborant des ressources auxquelles tous les CCED puissent avoir accès pour les cours de formation;
- concevant un mécanisme pour mettre en commun les pratiques efficaces.

En mars 2010 et en avril 2011, une note de service de la ministre de l'Éducation faisait état de sa détermination à s'assurer que les CCED disposent des renseignements et ressources voulus pour continuer d'épauler les conseils scolaires dans les efforts qu'ils font pour répondre aux besoins des élèves en difficulté.

En septembre 2010, une lettre et un questionnaire ont été envoyés aux présidentes et présidents des CCED. Il a été demandé aux CCED de répondre à un questionnaire sur les points suivants :

- leurs pratiques efficaces;
- leur orientation;
- leurs ressources et documentation;
- la participation du public;
- le site Web d'information pour les CCED

Au total, 52 conseils scolaires ont répondu au questionnaire (41 anglophones, 11 francophones), dont les résultats ont été transmis au CCMEED.

Discussion :

- Les questions se rapportant à l'orientation des membres du CCED sont prévues en vertu d'un règlement. Il faudrait transmettre ce dernier aux conseils scolaires avant le questionnaire pour leur rappeler discrètement les responsabilités qu'il leur confère.
- La création de données de référence est d'un grand soutien pour évaluer le succès de cette initiative.

POINT	PLANS D'AMÉLIORATION DES CONSEILS SCOLAIRES POUR LE RENDEMENT DES ÉLÈVES (M-12)	Julie Williams Moira Sinclair
--------------	--	--

En 2010-2011, les programmes et services pour les élèves ayant des besoins particuliers ont été intégrés au processus de planification de l'amélioration des conseils scolaires, ce qui permet au ministère de l'Éducation de déterminer les secteurs où un appui plus ciblé pourrait être requis et de surveiller ledit processus afin de s'assurer que les données et preuves sont recueillies, puis utilisées pour améliorer le rendement des élèves ayant des besoins particuliers.

Un comité directeur a été établi au ministère de l'Éducation pour fournir un appui et des orientations aux équipes régionales du ministère. Le comité se compose de représentantes et représentants de la Division du rendement des élèves et de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté.

De toute évidence, les conseils scolaires en sont à divers stades, en leur propre sein et dans les écoles. De nombreux conseils scolaires ont complètement intégré les données et preuves sur l'éducation de l'enfance en difficulté dans leur évaluation des besoins et ont fixé leurs objectifs et stratégies pour les programmes et services d'éducation destinés à l'enfance en difficulté, tandis que d'autres en sont aux premiers stades de la collecte et de l'utilisation des données sur les élèves ayant des besoins particuliers.

Au cours de l'année, entre la première, deuxième et troisième visite aux conseils scolaires, des progrès importants ont été constatés dans l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers dans les processus et dans le contenu des PACSRE. Cette année, une représentante ou un représentant de l'éducation de l'enfance en difficulté s'est joint aux équipes ministérielles du Plan d'amélioration lors des visites rendues à environ un tiers des conseils scolaires. En 2011-2012, toutes les équipes du Plan d'amélioration comprendront une représentante ou un représentant de l'éducation de l'enfance en difficulté lors des visites rendues aux conseils scolaires.

Les membres du CCMEED se répartissent en petits groupes pour étudier certains exemples de PACSRE.

Le président remercie tous les membres du Conseil, le personnel du ministère de l'Éducation et les invités de leur contribution à cette réunion très productive. Il note quelques derniers points :

- il rappelle aux membres que tout le matériel de la réunion de juin 2011 est confidentiel, sauf indication contraire;
- les membres du CCMEED souhaitant faire des commentaires à propos de la lettre envoyée à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario concernant l'examen des lignes directrices sur les cours menant à une QA soumettront ces derniers à John et Venetta;
- en préparation de la prochaine réunion, les membres du CCMEED réfléchiront à des méthodes de collaboration plus efficaces avec la collectivité.

Ajournement de la réunion à 15 h 45

PROCHAINES RÉUNIONS :

- 12 et 13 octobre 2011
- 8 et 9 février 2012 (un jour et demi)
- 6 et 7 juin 2012

Annexe A : Résolution du CCMEED – 8 juin 2011

ATTENDU QU'une approche coordonnée entre les fournisseurs de service permet aux élèves d'assurer le succès de leur transition.

ATTENDU QUE le secteur de l'éducation exige depuis 1998 que les conseils scolaires élaborent un plan de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers.

ATTENDU QUE le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont élaboré un cadre de planification de la transition des jeunes présentant une déficience intellectuelle vers des services pour adultes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et communautaires et des Services à l'enfance et à la jeunesse travaillent de concert pour veiller à ce que chaque personne présentant une déficience intellectuelle fasse l'objet d'un seul plan de transition intégré.

Proposée par : Ruth Jones
Appuyée par : Joe Trovato
Approuvée par tous les membres